



Vendredi 2 juin 2023

Installation du comité de suivi régional du fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique des territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », mis en place par le Gouvernement en 2023 a pour objectif d'aider les territoires à renforcer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des citoyens.

Le fonds vert est abondé à hauteur de deux milliards d'euros au plan national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'une enveloppe de crédits de 157 M€ en 2023.

Ces crédits sont placés sous la responsabilité du préfet de région et des préfets de département pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans une logique d'équité territoriale au bénéfice des projets portés prioritairement par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces projets peuvent également émaner d'établissements publics locaux ou opérateurs désignés par les collectivités, d'aménageurs publics, d'organismes fonciers solidaires, de bailleurs sociaux, d'établissements publics locaux mais aussi d'établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public, d'associations ou fondations, de structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées, de gestionnaires et propriétaires forestiers, ainsi que de gestionnaires d'infrastructures de transport et de ports.

Le fonds vert se décline selon les treize mesures suivantes dont un volet transversal d'appui en ingénierie de projet :

- La renaturation des villes,
- La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- La rénovation des parcs de luminaires et de l'éclairage public,
- La prévention des inondations,
- La prévention des risques d'incendie de forêt,
- L'adaptation au recul du trait de côte,
- L'adaptation aux risques émergents en montagne,
- L'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité,

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, cliquez ici

- Le développement du covoiturage,
- L'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 ;
- Le renforcement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets ;
- Le recyclage foncier ;
- Et donc l'appui en ingénierie.

Le comité régional de suivi du Fonds vert a rassemblé ce jour des représentants des collectivités (Conseil régional, conseils départementaux, métropoles et EPCI, associations des maires), les préfets de département, les opérateurs et services de l'État ainsi que la Banque des territoires.

En lien avec le protocole expérimental de planification écologique signé par la Première ministre pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a été coprésidé par le préfet de région et par le président du Conseil régional.

A date, le Fonds vert va permettre de financer 237 premiers projets en région pour un montant total de subvention de l'État de 63,73 M€, ce qui représente 41 % de l'enveloppe régionale.

Ce comité a permis d'informer ses membres de l'état d'avancement de l'exécution du Fonds vert dans la région et chaque département et de valoriser sept opérations emblématiques dont les financements ont déjà été décidés par les préfets.

Parmi ces dernières, le fonds vert financera ainsi cette année à titre d'illustration :

- Au titre de la mesure recyclage foncier, le fonds vert financera à hauteur de 695 938€ l'opération Ilot de la Bourgade au profit de la commune de Mane située dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) (montant de l'opération : 2 667 114€). Cette intervention sur un îlot insalubre (immeubles dégradés et vacants) en cœur de village a déjà fait l'objet d'un tour de table financier important et permettra d'accueillir cinq logements sociaux, un commerce et l'aménagement d'un espace public végétalisé. Cette opération répondra aux besoins de cette commune de 1 370 habitants et aux enjeux de sécurisation du site, de requalification de la traversée du village et d'isolation énergétique des logements.
- Au titre de la mesure prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, le fonds vert financera le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) du Var à hauteur de 52 800€ pour l'acquisition de quatre drones qui permettront de renforcer les actions de prévention et de contrôle des feux dans les forêts du département du Var (montant de l'opération 66 000€).
- Au titre de la mesure renaturation des centres-villes et villages, le fonds vert financera à hauteur de 143 496€ la renaturation de deux itinéraires dans la ville de Mazan et la création d'un îlot de fraîcheur. Cette action s'inscrit par ailleurs dans le cadre du programme national « Petites villes de demain » (montant de l'opération 239 161€).

L'engagement des opérations financées par le fonds vert se poursuit de manière soutenue dans toute la région.

La collaboration avec la Région est pleine et entière puisque ce dernier prévoit déjà à ce stade de cofinancer 21 projets pour un montant de 8,1 M€ et mobilise par ailleurs ses dispositifs et les fonds européens dans une approche de complémentarité des financements avec l'État.

Le prochain comité de suivi régional aura lieu à l'automne prochain.

Pour plus d'informations, visiter le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>